



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

**OBJET : 00-9 - DCM N°1667/19
- DOMAINE PUBLIC COMMUNAL -
- SQUARE FRANCK JAY GOULD -
- SECTEUR PROVENÇAL / BELLES-
- RIVES - DENOMINATION DE L'ACCES
"PASSAGE MARCO GRILLI" -
- APPROBATION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1667/19

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **24/05/19**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Tanguy CORNEC, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC
M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

Absents : M. Mickael URBANI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

Depuis 1927, Juan-les-Pins est une station balnéaire très à la mode, de renommée internationale et très prisée par un tourisme de goût et d'esthétisme.

Avec l'émergence du motonautisme, un réel engouement est suscité pour le ski nautique, dont la pratique dans la baie juanaise va définitivement lier la station à ce sport mondain et exigeant. C'est durant cette même période qu'est fondé le club nautique de Juan-les-Pins, financé par le milliardaire américain Franck Jay Gould et dont Florence Gould est la présidente.

En 1932, Leo Roman et Emile Petersen contribuent au développement du ski nautique en créant le premier club dédié, en même temps que la première fabrique de matériel spécialisé, "Toche & Lahupe", implantait son activité entre Juan les Pins et Golfe Juan.

A partir des années 1950, Juan-les-Pins reste un lieu de loisirs pour de nombreux touristes fidèles, mais aussi d'entraînement pour les amateurs ou professionnels (tels que Philippe Logut et Maxime Vazeille) qui souhaitent pratiquer ce sport en toute liberté et sécurité sur la mer. C'est avec Marius GRILLI, pilote des bateaux Chris-Craft et Riva de Leo Roman, qui enseigne depuis 1949 cette discipline, qu'ils prendront leurs meilleures leçons.

C'est là que le jeune Marco GRILLI a appris le ski nautique, dans cet environnement de liberté mais également d'excellence. Il y avait alors un slalom et un tremplin dans la baie et Marco GRILLI a vite adoré le saut, ce qui l'a amené quelques années plus tard à participer aux Championnats d'Europe juniors qui se déroulaient en Italie sur le lac d'Iseo.

Suivant le modèle paternel, Marco GRILLI a naturellement arrêté sa carrière de compétiteur et, devenu lui aussi moniteur diplômé, il lui succède à partir de 1966 à la tête du « Belles Rives Ski Nautique Club », qu'il présidera jusqu'à sa disparition le 12 janvier 2019.

Surnommé le "Capitaine" de la baie de Juan-les-Pins, occupant du ponton du plus prestigieux établissement de la Côte d'Azur, l'hôtel « Belles-Rives », Marco GRILLI était encore l'organisateur de nombreuses compétitions au sein de la Ligue Alpes Provence Côte d'Azur Corse de ski nautique, dont il était vice-président et lui-même skiait encore à un bon niveau.

Durant plus de 50 ans, Marco GRILLI a rejoint sa mer d'adoption en quittant la terre ferme de la Pinède et en empruntant les escaliers qui longent le littoral entre les établissements Provençal et Belles-Rives.

Récemment rénovés et aménagés pour en faciliter l'accès et retrouver une cohérence sur le site de la Pinède, il est ainsi proposé de dénommer lesdits escaliers permettant la libre circulation du public du square Franck Jay Gould au Domaine Public Maritime en "Passage Marco GRILLI".

Cette nouvelle dénomination permettra de compléter et d'améliorer la localisation de cet accès.

Dans la mesure où cette nouvelle dénomination ne vient pas interférer avec des dénominations existantes et répond à un intérêt général en favorisant la localisation d'un accès au Domaine Public Maritime, il peut être envisagé de dénommer ces escaliers : « Passage Marco GRILLI ».

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

Commission(s) : DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

- **ADOpte** la dénomination des escaliers qui longent le littoral entre les établissements « Provençal » et « Belles Rives » : « Passage Marco GRILLI » ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour la mise en place de la signalétique correspondante.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."